



DANS CE NUMÉRO

Cybersécurité et concurrence | Équipementiers chinois et chaîne d'approvisionnement

ZTE et Huawei subissent les foudres du Congrès américain	1
Deux sociétés dont l'ascension bouscule	1
Un lourd historique d'espionnage industriel	5
Grande-Bretagne, Australie, France et Canada : préoccupations similaires, approches divergentes	6
Soucis sécuritaires, ou protectionnisme larvé ?	8

Propriété intellectuelle | Négociations commerciales

Antigua c. États-Unis : L'OMC avalise la cyber-piraterie comme sanction commerciale	11
Nouveau paysage médiatique : des opportunités d'affaires pour les pays insulaires	11
La chute d'une industrie et la genèse d'un litige commercial	12
L'imbrication du cas d'Antigua dans une logique américaine de lutte contre le piratage	14

Gouvernance d'Internet | Neutralité des réseaux

Internet Association : Des géants des technos se réunissent et créent un nouveau lobby en faveur d'un Internet libre et ouvert	17
Une nouvelle voix pour une industrie désormais mature	17
Tensions vives entre fournisseurs de contenu et ayant droits	20
Avatar démocratique ou éléphant corporatiste ?	21

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Un rapport officiel américain sur deux équipementiers informatiques chinois, Huawei et ZTE, met en garde les acteurs tant privés que publics américains sur les risques à la sécurité nationale que poserait la poursuite de l'intégration de ces firmes à la chaîne d'approvisionnement informatique et de télécommunication américaine et globale. On y recense notamment des problématiques potentielles d'indépendance face au gouvernement chinois et des liens avec des organisations et gouvernements voyous, d'une part, ainsi qu'un historique de pratiques architecturales douteuses, de dysfonctionnements, de non-coopération et de dénis. D'autres États à travers le monde érigent également des politiques nationales concernant la chaîne d'approvisionnement des télécommunications, allant de l'exclusion de ces firmes à la supervision de leur fourniture par des organismes indépendants.

Suite à une décision favorable de l'OMC dans le cadre d'un conflit commercial l'opposant aux États-Unis, Antigua-et-Barbuda envisage d'offrir en ligne des produits de consommation culturels américains desquels les compensations pour droits d'auteur seraient suspendues. Le petit pays, dont une partie importante de l'économie fut atteinte par des politiques américaines protectionnistes concernant les paris en ligne, utilise ainsi un autre aspect de l'économie numérique — et un levier politiquement sensible — dans sa tentative de récupération du manque-à-gagner économique et commercial.

Une coalition industrielle s'institue en nouveau lobby de défense de valeurs traditionnellement portées par les associations de défense des droits des internautes.



Cybersécurité et concurrence | Équipementiers chinois et chaîne d'approvisionnement

ZTE et Huawei subissent les foudres du Congrès américain

Lorsqu'il s'agit d'importants contrats dans le domaine des télécommunications, préoccupations politiques et ouverture commerciale ne font pas toujours bon ménage. Dans le cas de la relation commerciale États-Unis/Chine, la tension est d'autant plus palpable ces derniers mois. Le 8 octobre dernier, les compagnies chinoises Huawei et ZTE ont fait l'objet d'une condamnation virulente du Congrès américain. En effet, la Commission de la Chambre des représentants sur le renseignement a publié un [rapport](#) brossant un portrait particulièrement glauque de deux firmes de fabrication de composantes réseau, arguant que l'opacité hiérarchique et les liens étroits que leurs dirigeants entretiendraient avec le parti communiste et l'armée populaire chinoise pourraient venir poser d'importants risques au plan de la sécurité nationale américaine. Considérant les dangers posés par l'infiltration d'une puissance étrangère dans la chaîne américaine d'approvisionnement en télécommunications, les représentants Mike Rogers et Dutch Ruppersberger, auteurs du rapport, ont appelé à la vigilance autant le gouvernement lui-même que le secteur privé, allant jusqu'à recommander l'exclusion d'emblée des deux firmes pour tous les appels d'offres à caractère « sensible » aux États-Unis. Préoccupations légitimes ou gesticulations protectionnistes? La question est complexe, mais si les préoccupations sécuritaires ne sont pas sans fondements, il n'en reste pas moins que Huawei et ZTE compétitionnent désormais avec les gros joueurs américains, et ce, même dans leur mère patrie.

Deux sociétés dont l'ascension bouscule

Si les dirigeants chinois avaient besoin d'un exemple pour démontrer le succès de leurs entreprises en matière de nouvelles technologies, Huawei ferait probablement fort bien l'affaire. Jeune, dynamique, innovatrice et ambitieuse, elle a été fondée par Ren Zhengfei vers la fin des années 80, avec moins de 3,000 dollars en poche. Aujourd'hui, si M. Ren est un actionnaire minoritaire, la vaste majorité des actions en la possession des employés de la firme sont non-votantes. Néanmoins, c'est justement autour de quelques questions laissées en suspens par un mythe fondateur nébuleux et une structure de gouvernance atypique que s'articulent les craintes avouées des congressistes américains. Quels liens M. Ren entretient-il vraiment avec le parti communiste et l'armée populaire? Qui contrôle vraiment la compagnie si



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

l'immense majorité des actions n'ont pas de droit de vote, et que le titre n'est inscrit à aucune bourse sur la planète?

Au cours des années 80, la compagnie a fait ses dents dans les campagnes chinoises, en prenant bien soin de contourner les grands monopoles d'État. Un de ses premiers mandats majeurs sera de procéder au remplacement des commutateurs téléphoniques traditionnels dans les campagnes chinoises pour le compte d'un gouvernement central désireux de s'affranchir de l'équipement étranger. Au fil des années, Huawei migrera vers des marchés plus lucratifs et des secteurs à plus forte valeur ajoutée. Son chiffre d'affaires passera de 236 millions de dollars US en 1995 à 27,36 milliards en 2010, avec 65 % de ses recettes provenant désormais de l'étranger. À l'heure actuelle, elle produit surtout de l'équipement de télécommunication destiné aux opérateurs de réseaux mobiles. Du côté du détail, elle fabrique aussi des cartes réseau 3G pour les ordinateurs portables ainsi que la ligne de téléphones intelligents Ascend, fonctionnant sous Android et Windows 8. Présente surtout en Chine et en Europe, elle est désormais le deuxième manufacturier d'équipements de télécommunication en importance derrière le suédois Ericsson. Néanmoins, elle peine encore à percer le marché nord-américain, où elle reste encore méconnue du grand public.

Son modèle de gestion est lui aussi atypique. Dur à dire qui, exactement, possède Huawei désormais. [Officiellement](#), Ren Zhengfei détient 1,42 % des actions, l'autre 98,56 % étant partagé entre les quelque 140,000 employés de la firme. Il ne s'agit pas d'actions ordinaires donnant un droit de vote toutefois, et les employés ne peuvent ni les acheter, ni les vendre publiquement. Ces dernières serviraient surtout à déterminer la répartition des bonus et dividendes de fin d'année, et, lorsque l'un d'entre eux quitte la firme, cette dernière les rachète à ce qu'elle-même considère leur « valeur actuelle ». Officiellement encore, les actionnaires élisent un comité d'administration composé de 33 membres, qui en retour va nommer un conseil de 11 personnes. Or, la structure de gestion étant particulièrement opaque, dur de voir à quel point il s'agit d'une véritable coopérative autogérée, ou de déterminer à quel point le processus de nomination est contrôlé par M. Ren lui-même.

Huawei n'en est pas à sa première escarmouche avec le monde politique américain. Elle tente depuis plusieurs années de prendre pied dans ce pays, mais ses initiatives ont régulièrement fait l'objet de blocages politiques. En 2008, par exemple, Huawei et Bain Capital ont été contraints par le comité



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

sur les investissements étrangers (CFIUS¹), un groupe inter-agence piloté par le département du trésor, [d'abandonner leur offre d'achat](#) de 16,5 % des parts de 3com, Washington citant encore ici un manque de transparence et d'importants risques au plan sécuritaire. Huawei a été aussi contrainte en 2010 de retirer sa soumission sur un important contrat d'équipement réseau lancé par Sprint-Nextel, un des plus importants opérateurs réseau en sol américain. Finalement, en 2011, après avoir acquis certains actifs et brevets de 3leaf Systems, une firme californienne spécialisée dans l'infonuagique (« cloud computing »), elle a [dû là aussi faire marche arrière](#) et revendre le tout après que le CFIUS, puis le président Obama lui-même, aient forcé la rétrocession. Le tout s'est fait en application du statut [Exon-Florio](#), qui confère au président le pouvoir de bloquer toute transaction commerciale inter-état pouvant porter préjudice à la sécurité nationale².

Contrairement à Huawei, ZTE répond à un modèle corporatif plus traditionnel. Les craintes des législateurs américains à son sujet viennent plutôt s'appuyer sur un lourd historique de transactions douteuses et de violations sécuritaires largement documentées. Anciennement connue sous le nom de « *Zhongxing Telecommunications Equipment Corporation* », elle a été fondée en 1985 à même la fusion d'un groupe de petites sociétés rattachées au ministère de l'aérospatiale chinois. Contrairement à Huawei, ZTE est une firme de propriété publique et voit son titre transigé aux bourses de Shenzhen et Hong Kong. Elle opère aussi autant dans le côté « back-end », fabriquant de l'équipement destiné aux fournisseurs d'accès internet et mobile, que dans le côté usager. On trouve actuellement la marque surtout dans les pays en voie de développement, mais elle commence elle aussi à brasser des affaires en Occident et, actuellement, la plupart des grands fournisseurs font désormais appel à divers degrés à de l'équipement et des composantes ZTE. Du côté grand public, elle a longtemps été connue pour fabriquer des appareils

¹ Le « *Committee on Foreign Investments in the United States* » est un comité inter-agence chargé d'étudier les implications sécuritaires associées à des projets d'investissement directs étrangers sur le territoire américain, ou qui impliquent des firmes américaines. Rattaché à l'exécutif, il n'a qu'un pouvoir de recommandation auprès du président, qui lui, aura le mot final en la matière.

² C'est en application du statut Exon-Florio, qui confère au président le pouvoir de bloquer toute transaction commerciale inter-État pouvant porter préjudice à la sécurité nationale que le tout s'est fait. Le CFIUS lui-même n'est au final qu'un groupe inter-agence rattaché au département du trésor. Son rôle, même s'il est généralement pris au sérieux, n'est qu'à caractère purement consultatif. Pour plus d'informations sur le statut Exon-Florio, et sur le pouvoir discrétionnaire réservé au président américain en matière commerciale, voir : *Congressional Research Service*, James K. Jackson, « The Exon-Florio National Security Test for Foreign Investments », 1^{er} Octobre 2012, <http://www.fas.org/sgp/crs/natsec/RL33312.pdf>



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

accessibles et d'entrée de gamme sur le marché asiatique. Selon un [rapport récent de l'IDC](#), elle occupait à la fin-2011 le 5^e rang des producteurs de téléphones mobiles avec 4,0 % des ventes mondiales.

Même si, contrairement à Huawei, son titre est transigé publiquement, sa gouvernance suscite elle aussi son lot de questionnements. Elle est possédée à hauteur de 30 % par *Zhongxin Group*, lui-même détenu par deux autres groupes, *Xi'An Microelectronics* et *Aerospace Guangyu* qui sont connus pour entretenir des liens étroits avec l'armée populaire chinoise. S'agit-il d'une part de contrôle? Dans son analyse, le rapport du Congrès américain reste dubitatif sur la question.

Les tractations récentes de ZTE avec le régime iranien n'aident pas à redorer sa réputation non plus. Alors qu'elle était fournisseur officiel de Cisco depuis près de sept ans dans les régions du Proche-Orient et de l'Asie-Pacifique (exception faite du Japon), le tout a pris fin en octobre dernier après qu'une [enquête interne chez Cisco](#) ait révélé que, malgré l'embargo à l'endroit de l'Iran, son partenaire chinois a revendu des routeurs, de l'équipement et des logiciels qu'elle lui fournissait à la compagnie contrôlant TCI (« *Telecommunications Company of Iran* »). Selon des [documents obtenus par l'agence Reuters](#), le contrat, signé en décembre 2010 et évalué à 130,6 millions \$ US, visait la fourniture de composants nécessaires à l'implémentation d'un système de surveillance des communications filaires, mobiles et internet à l'échelle nationale³.

Plus récemment, des utilisateurs [ont décelé](#) une potentielle « porte arrière » logicielle dans ses appareils mobiles « *Skate* » et « *Score M* », disponibles aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui permettait à quiconque connaissait le mot de passe (encodé au niveau matériel et, après la fuite, largement disponible sur le Web) d'obtenir un accès au compte racine du système d'exploitation de l'appareil. L'entreprise a par la suite admis sa faute et colmaté la brèche avec une rustine automatique. Selon les représentants de ZTE, la brèche en question était utilisée par la compagnie pour la diffusion de mises à jour logicielles. Si certains y ont vu non pas des intentions malveillantes mais tout simplement un travail de programmation bâclé, il n'en reste pas moins que l'événement n'aide en rien l'image de la compagnie sur les marchés étrangers.

³ Outre l'équipement Cisco, celui-ci comprenait aussi la revente de composants informatiques de marque Dell et HP, ainsi que des licences du système d'exploitation Windows, du logiciel de base de données Oracle et de la suite antivirus Symantec.



Huawei et ZTE attirent donc tous deux la suspicion, pour des raisons sensiblement différentes toutefois. Tous deux offrent de l'équipement et des appareils beaucoup moins chers que leurs concurrents et affichent depuis plusieurs décennies une croissance marquée qui, de plus en plus, s'effectue dans les marchés développés, chasse gardée des Cisco, Ericsson et Nokia de ce monde. Malgré certaines convergences au niveau des pratiques de concurrence, Huawei semble souffrir considérablement du fait que la plupart des gens ont tendance à l'amalgamer avec ZTE qui, elle, possède un historique avéré de transactions douteuses et d'incidents sécuritaires substantiels. Les relations entre les deux compagnies ne sont d'ailleurs pas au beau fixe, et les [procès](#) fusent de part et d'autre depuis plusieurs années déjà, même dans leur Guangdong d'origine.

Un lourd historique d'espionnage industriel

Le dernier rapport du Congrès n'est en fait que la pointe d'un bien plus large iceberg, recelant près d'une décennie de scandales, et de relations acrimonieuses entre les compagnies et certains gouvernements étrangers. ZTE et Huawei auraient-elles été aussi lourdement sanctionnées si elles avaient été japonaises plutôt que chinoises? Probablement pas. Selon un [rapport de 2011](#) du *Office of the National Counterintelligence Executive*, la majorité des cyberattaques à vocation économique proviendraient d'entités détenant des adresses IP chinoises. Des pertes qui, selon M. Ruppertsberger du comité sur les investissements étrangers du Sénat américain s'élèveraient à hauteur de 300 millions de \$ US. Même si aucune des deux firmes n'a pu être associée directement à quelque attaque ou brèche de sécurité informatique que ce soit sur le territoire américain, leurs origines nationales et l'ascendant potentiel que le gouvernement de Pékin pourrait avoir sur ces dernières pèsent lourd dans la balance, et la posture évasive des hiérarques des deux firmes ne contribue guère à une atténuation des tensions.

« [...] le nombre d'appareils reliés à Internet ou à d'autres réseaux, comme des téléphones intelligents ou des ordinateurs portables, en opération à travers le monde passera d'environ 12,5 milliards en 2010 à 25 milliards en 2015. Il en résultera une prolifération dans le nombre de systèmes d'exploitation et de terminaisons réseau que des acteurs malicieux, comme des services de renseignement étrangers ou des initiés corrompus, pourront exploiter pour obtenir de l'information sensible. Pendant ce temps, autant les dimensions matérielles que logicielles des systèmes informatiques actuels iront toujours en se complexifiant. »



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

Source: Office of the National Counterintelligence Executive, "Foreign Spies Stealing US Economic Secrets in Cyberspace", p.6 (traduction libre)

Dans la version non classifiée du rapport, les deux auteurs du CFIUS soulignent la structure corporative opaque de ZTE et Huawei, le fait qu'il soit difficile de déterminer qui en sont leurs véritables propriétaires et qui en détient le contrôle effectif. Ils déplorent aussi le comportement évasif et obstructionniste de leurs dirigeants et employés tout au long de leur enquête, et le fait que bien peu de preuves concrètes leur aient été fournies pour dissiper leurs craintes initiales. De plus, il semblerait que les équipements de ZTE et Huawei aient été la source de plusieurs dysfonctionnements auprès de diverses compagnies américaines, et que le refus de ceux-ci d'admettre la moindre faute vient d'autant plus renforcer le risque que ces dernières pourraient venir poser à la chaîne américaine d'approvisionnement en télécommunication.

Grande-Bretagne, Australie, France et Canada : préoccupations similaires, approches divergentes

Le rapport du Congrès s'inscrit dans un débat plus large, et vient faire écho à des préoccupations sécuritaires analogues de la part de plusieurs gouvernements étrangers qui constatent eux aussi l'implantation de plus en plus marquée des deux firmes sur leur territoire. Un survol initial nous permet de constater que les tensions, bien qu'elles soient omniprésentes, découlent toutefois sur des solutions bien différentes. Certains pays, comme l'Angleterre, ont choisi la supervision et l'encadrement, d'autres, comme l'Australie, ont choisi l'exclusion dans le cas d'appels d'offres pour des projets à caractère sensible. Voyons ce qu'il en est.

Australie : Au début de l'année dernière, le gouvernement Gillard, citant le nombre croissant de cyber-attaques en provenance de Chine, a [choisi de bloquer](#) une soumission de Huawei pour le déploiement d'un futur réseau national à large bande de près de 38 milliards \$ US. Malgré une acceptation initiale par les dirigeants du service de la technologie de *NBN co.* (l'organisation chargée du projet) vers la fin 2011, le bureau du procureur général, suite à un [rapport lapidaire](#) de l'ASIO (le service de renseignement australien) fit volte-face et ordonna l'exclusion de Huawei du processus d'appel d'offres. Le ministre australien des Affaires étrangères, Bob Carr, [affirma](#) plus tard aux journalistes que malgré un climat qui demeurera globalement favorable aux investissements chinois, la décision concernant Huawei fut prise « conformément à l'attention grandissante accordée par le



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

gouvernement aux questions de résilience et de sécurité des infrastructures de télécommunication critiques du pays. »

Grande-Bretagne : Contrairement à l'Australie, qui a choisi d'exclure d'emblée Huawei, la Grande-Bretagne a plutôt opté pour une approche de supervision et de mitigation des risques. Suite au même genre de débat que l'on a pu trouver ailleurs dans le monde, les autorités gouvernementales et Huawei se sont entendues pour soumettre l'équipement et les logiciels fournis par cette dernière à un processus d'analyse et de certification indépendant. Le « *Cyber Security Evaluation Center* » (CSEC), organe qui sera en charge du dit processus, est co-financé par Huawei et le gouvernement britannique et travaille en étroite collaboration avec le GCHQ (« *Government Communications Headquarters* », service chargé du renseignement numérique) et emploie déjà bon nombre d'anciens membres de son personnel.

France : Huawei emploie environ 600 personnes dans l'Hexagone et fait désormais affaire avec la plupart des opérateurs français. Néanmoins, un [rapport](#) rédigé en 2011 par Jean-Marie Brockel, sénateur du Haut-Rhin, et subséquemment adopté par la Chambre haute, préconise l'éradication de tous les routeurs chinois des réseaux français. Afin de faire taire les suspicions, les dirigeants de Huawei en France [proposent](#) de procéder à des partenariats avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et de mettre en place un processus de certification de ses équipements conjointement avec un laboratoire indépendant, arrangement analogue à celui qui a donné naissance au CSEC par-delà la Manche.

Canada : Le 10 octobre dernier, quelques jours à peine après la parution du rapport accusateur du Congrès américain, le gouvernement Harper a annoncé qu'il invoquerait un protocole de sécurité nationale rarement utilisé pour bloquer l'offre de Huawei sur le projet de réseau gouvernemental pan-canadien, et ce, malgré le fait que cette dernière approvisionne désormais la plupart des grands fournisseurs canadiens.

Plusieurs personnalités du monde du renseignement ont fait leur apparition dans les médias canadiens pour recommander l'exclusion de la compagnie chinoise. Ray Boisvert, ancien directeur adjoint au SCRS (et président fondateur de I-Sec, firme de consultation en gestion du risque) a expliqué au [Globe and Mail](#) que la question de l'espionnage chinois a été souvent soulevée lorsqu'il était au SCRS, et malgré que Huawei soit un joueur légitime, tout indique que la firme jouirait d'un ascendant considérable si elle était en mesure de se positionner comme fournisseur du plus grand réseau gouvernemental du pays, et que ceci ne devrait pas être envisagé sans qu'il y



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

ait mise en place de mécanismes de vérification et de certification solides. Est-ce qu'une compagnie comme Huawei pourrait tirer bénéfice du fait de laisser des portes-arrières ouvertes permettant d'accéder à l'information sur un réseau donné? « Absolument, et je l'ai constaté par moi-même plusieurs fois sur le terrain, c'est vrai ». Michel-Juneau Katsuya, un autre ancien employé du SCRS, et maintenant président de *Northgate Group*. Un bureau de consultation basé à Ottawa, a lui aussi [appelé](#) le gouvernement Harper à la prudence sur les ondes de la radio matinale de la CBC, rappelant que l'intégration considérable avec les réseaux américains rend le Canada particulièrement alléchant aux yeux d'acteurs malveillants étrangers.

Finalement, Brian Shields, un ancien chef de la sécurité chez *Nortel Networks*, a de son côté [allégué](#) que c'est l'espionnage économique en provenance de compagnies chinoises qui a précipité la déconfiture de l'équipementier canadien au début des années 2000. Sans pouvoir directement accuser ni ZTE, ni Huawei, M. Shields a tout de même tenu à mentionner qu'à chaque fois qu'il y a eu intrusion et téléchargement de données économiques à caractère sensible, les enquêtes remontaient systématiquement à des adresses IP chinoises. Selon lui, faire appel à un fournisseur chinois pour un projet aussi critique que le futur réseau gouvernemental canadien constituerait un risque considérable. La réaction du gouvernement Harper indique que ces derniers n'ont pas fait la sourde oreille.

Soucis sécuritaires, ou protectionnisme larvé?

Il ne faut pas oublier que les gesticulations sécuritaires peuvent souvent servir des fins commerciales. À ce titre, il est intéressant de noter que le rapport du Congrès est tombé quelques jours plus tard à peine après qu'un autre document, portant la plume de Cisco, ait été diffusé au gratin du monde américain des télécommunications. Celui-ci, titré « *Huawei's and National Security* », évoquait plusieurs éléments plus tard soulevés dans le rapport du Congrès et reprenait souvent le même langage. « La peur suscitée par Huawei croît à l'échelle mondiale, et malgré ses efforts de diversion, celle-ci a failli à se dissocier du gouvernement chinois ou de son armée. » Ce dernier document, selon certains analystes cités par le [Washington Post](#), relevait clairement d'une initiative de marketing de l'entreprise californienne, et cherchait à effrayer de potentiels clients de Huawei. L'objectif derrière le rapport de Cisco et ses efforts de lobbying visant à discréditer Huawei aux yeux du Congrès américain serait de conserver un environnement économique favorable aux entreprises américaines, et de prémunir ces dernières de la concurrence féroce que viendraient poser les deux firmes chinoises. D'autres experts, comme [Pierre Caron](#) en France, jugent que bien que certaines



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

craintes soient fondées, depuis trois ans, le discours tournant autour de Huawei et ZTE aux États-Unis relève la plupart du temps de la paranoïa pure et simple, et débouche souvent sur des rumeurs et de la spéculation gratuite.

Comme le rappelle [The Economist](#) toutefois, ces accusations sont monnaie courante dans le domaine du commerce international, lorsque l'argument commercial ne prend pas, l'argument sécuritaire fait souvent à merveille. À ce titre, en 2010, Cisco avait repris les mêmes accusations concernant les lacunes dans l'équipement de Huawei, mais cette fois ci, pour obtenir un contrat du gouvernement chinois.

La question de l'espionnage économique chinois et de l'approche régulatrice à l'endroit de Huawei et ZTE est à voir en teintes de gris. D'un côté, plusieurs acteurs ont tout intérêt à garder les deux firmes bien loin du lucratif marché américain. La ligne de produits des deux compagnies en question, outre quelques failles de conception somme toute communes dans l'industrie, ne comporte pas d'historique avéré de cyber-attaques ou d'intrusions pour le compte d'acteurs étrangers. D'un autre côté, l'espionnage économique chinois est bien réel et, peu importe leurs liens actuels avec leur gouvernement, autant Huawei que ZTE, si elles en venaient à obtenir d'importants contrats en matière de télécommunications, seraient placées dans une situation délicate. À ce titre, l'approche britannique de contrôle et de supervision semble plaire à plusieurs, et les porte-parole de Huawei elle-même sont d'avis que, loin d'être une atteinte à leurs droits en tant qu'entité corporative, des mécanismes tels que le CSEC devraient plutôt être la norme. Il reste à voir si la voie s'avère financièrement et logiquement viable vu la complexité architecturale croissante de l'équipement de télécommunications, et les mises à jour logicielles fréquentes qui sont d'usage dans l'industrie. D'ici quelques années, l'expérience britannique pourrait s'avérer fort riche en enseignements...

*Recherche et rédaction :
Olivier Dagenais*

Pour en savoir plus :

Mike Rogers et Dutch Ruppersberger, « Investigative Report on the U.S. National Security Issues Posed by Chinese Telecommunications Companies Huawei and ZTE », Rapport spécial du Comité permanent spécial sur le renseignement de la Chambre des représentants, 8 octobre 2012, en ligne:

<http://intelligence.house.gov/sites/intelligence.house.gov/files/documents/Huawei-ZTE%20Investigative%20Report%20%28FINAL%29.pdf>

James K. Jackson, Congressional Research Service, "The Exon-Florio National Security Test for Foreign Investment", 1er octobre 2012, en ligne:

<http://www.fas.org/sgp/crs/natsec/RL33312.pdf>



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

Office of the National Counterintelligence Executive, "Foreign Spies Stealing US Economic Secrets in Cyberspace : Report to Congress on Foreign Economic Collection and Industrial Espionage, 2009-2011", Octobre 2011, en ligne:

http://www.ncix.gov/publications/reports/fecie_all/Foreign_Economic_Collection_2011.pdf



Propriété intellectuelle et négociations commerciales

Antigua c. États-Unis : L'OMC avalise la cyber-piraterie comme sanction commerciale

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a rendu le 28 janvier dernier [une décision finale](#) en faveur d'Antigua-et-Barbuda (ci-après nommé Antigua), dans un litige remontant à 2003 qui opposait le petit pays des Caraïbes aux États-Unis. Antigua reprochait alors aux États-Unis de ne pas respecter leurs engagements en matière de libre échange relativement à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). En effet, suite à l'application par les autorités américaines de mesures interdisant les services de jeux de hasard en ligne, industrie alors florissante dans l'archipel, l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC fut saisi par Antigua qui voyait s'évaporer ses parts de marché aux États-Unis. La décision en faveur d'Antigua et le refus des États-Unis de négocier une entente se traduisit au final par l'autorisation pour Antigua de suspendre des paiements en droit d'auteur à hauteur de 21 millions \$ US annuellement en guise de sanction commerciale. Dès lors, Antigua envisage de vendre en ligne du contenu médiatique américain sans en compenser les producteurs.

Nouveau paysage médiatique : Des opportunités d'affaires pour les pays insulaires

Avant d'aller plus loin, il est intéressant de constater de quelle manière le réseau Internet permet de créer des opportunités économiques inusitées pour de petits pays qui n'auraient autrement que peu d'avenues envisageables pour leur développement. En guise d'exemple, on peut penser au gouvernement des îles Tuvalu qui profite de redevance à hauteur de 50 millions \$ US suite à un contrat négocié avec la compagnie américaine [Verisign](#) relativement à leur nom de domaine national de premier niveau (.tv).⁴ Le gouvernement de ces îles du pacifique possède également 20 % des actions de la compagnie de

⁴ Le hasard a fait que le nom de domaine de premier niveau (en anglais ccTLD pour country code top-level domain dans le cas des domaines attribués aux États) des îles Tuvalu soit particulièrement convoité du fait de sa terminologie. Les webtélé et autres sites web reliés à la télédiffusion convoitent le .tv pour 50 \$/année. À la base, l'assignation des noms de domaine de premier niveau était coordonnée par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) dans une optique essentiellement fonctionnelle. Aujourd'hui, les noms de domaines sont soumis à une « gouvernance contractuelle » au niveau international impliquant plusieurs joueurs. Pour de plus amples détails sur les rapports de force entourant le contrôle et l'assignation des noms de domaine de premier niveau, voir Yu (2003).



service d'infrastructure pour les réseaux de télécommunication créé pour chapeauter .tv. Une source de revenus non négligeable pour les finances publiques, entièrement attribuable à l'expansion du réseau Internet.

Si cet exemple semble fortuit, d'autres pays insulaires tirent leur épingle du jeu de manière tout à fait planifiée. Ce fut le cas d'Antigua qui, à défaut d'avoir pu rentabiliser son nom de domaine de premier niveau (.ag), devint rien de moins que la plate-forme mondiale des services de jeux de hasard en ligne. Un environnement législatif visant à faire la promotion et l'encadrement de l'industrie des jeux à distance (*remote gambling*) fut élaboré dès 1994 dans le cadre de la mise sur pied d'une stratégie de diversification économique pour le pays dont les revenus associés à l'industrie touristique traditionnelle déclinaient rapidement⁵. Une première mondiale pour cette jeune industrie à l'époque. Mark Mendel, mandataire d'Antigua à l'OMC, affirmait [en entrevue](#) que l'industrie du jeu de hasard en ligne représentait au début des années 2000 une portion « incroyablement élevée » de l'économie du pays avec des revenus avoisinant 3 milliards \$ US grâce à des centaines de compagnies enregistrées fournissant un emploi à près de 5 % de la population du pays. En effet, la stratégie du pays, selon Mendel, allait plus loin que le simple hébergement de serveurs et la vente de licences et encourageait plutôt les compagnies intéressées à s'installer sur le territoire du pays afin d'offrir des emplois de qualité à une jeunesse éduquée. Mendel ajoute que les compagnies installées à Antigua étaient presque exclusivement axées vers le marché américain et, du coup, extrêmement dépendantes de l'accès à ce marché. Un aspect qui allait s'avérer fort important pour la suite des choses.

La chute d'une industrie et la genèse d'un litige commercial

L'industrie antiguaise des jeux de hasard en ligne fut effectivement frappée de plein fouet lorsque les Américains [adoptèrent diverses mesures et projets de loi](#), à la fois au niveau du gouvernement fédéral que des états, comprenant notamment le [Unlawful Internet Gambling Enforcement Act](#) (UIGEA) de 2006. Concrètement, il fut dès lors impossible pour les entreprises américaines,

⁵ Avant les années 60, l'économie antiguaise était principalement axée sur l'exportation de canne à sucre, par la suite, la chute des prix du sucre à l'échelle mondiale a forcé le pays à réorienter son économie sur le tourisme. Pour plus d'informations concernant les soubresauts économiques et légaux qui composent la toile de fond du présent conflit, voir: OMC, « United States – Measures Affecting the Cross-Border Supply of Gambling and Betting Services », première soumission d'Antigua et Barbuda, doc. no. WT/DS285, 1er octobre 2003. en ligne : http://antiguawto.com/wto/06_AB_1st_%20Submission_1Oct03.pdf



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

comme PayPal, d'accepter les paiements associés à des sites de paris jugés « illicites » en ligne. Un problème d'ingérence dans les affaires internes des autres États, Antigua en tête, est alors mis en lumière. Le problème réside dans les effets collatéraux du contrôle des transactions dans le système financier américain face aux juridictions où les jeux de hasard et d'argent en ligne ne sont pas spécifiquement réglementés. Dans les faits, « l'UIGEA renforce la mainmise de la législation américaine sur plusieurs petites économies, forcées de se conformer aux exigences américaines, et ce, à l'égard de toute entreprise susceptible de transiger avec une banque ou un système de paiement enregistré aux États-Unis »⁶. Au-delà, les mesures américaines ont dans l'ensemble été sujettes à controverse du fait qu'elles émanent d'un penchant moraliste des Américains qui souhaitent tout simplement interdire les jeux de hasard et d'argent en ligne. Cette position est loin de faire l'unanimité tant au niveau national, qu'à l'international⁷.

Au niveau international, une [requête en consultation](#) est portée à l'OMC en 2003 par Antigua devant l'ORD. Pour Antigua, les mesures en question restreignent l'offre de jeux de hasard en ligne sur le territoire américain de manière discriminatoire. En 2005, l'OMC stipule que le refus des États-Unis de revoir leur législation criminalisant le jeu en ligne viole leur obligation de libre-échange. Nous pouvons lire dans le rapport de l'OMC que les États-Unis ont notamment failli à prouver que les dommages moraux et psychologiques qu'ils associaient à l'importation des services de jeux de hasard en ligne nécessitaient de les interdire. Suite à cette [décision](#), les États-Unis avaient jusqu'au 6 avril 2006 pour modifier leurs lois. Au final, le refus de Washington de se conformer à [l'article XVI de l'AGCS](#) sur l'accès aux marchés s'est soldé par le retrait des engagements américains concernant les services récréatifs à l'OMC⁸.

En 2007, suite à une saga juridique de 4 ans que nous avons ici très brièvement esquissée, Antigua se voit offrir la possibilité par l'OMC de suspendre ses [obligations](#) relativement à l'AGCS envers les États-Unis. Antigua peut alors, à titre de compensation, retenir des paiements en droits

⁶ Pour plus de détails à ce sujet, voir : Marie-Christine Morin, « La réglementation américaine sur internet : les jeux de hasard et d'argent sur internet », Notes de synthèse (CEIM), 2010, en ligne. http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-ceim&id_article=5442

⁷ Michael D. Schmitt, « Prohibition Reincarnated - The Uncertain Future of Online Gambling following the Unlawful Internet Gambling Enforcement Act of 2006 », *Southern California Interdisciplinary Law Journal*. Vol. 17, no. 2, 2008, pp. 381-404.

⁸ Marie-Christine Morin, *op.cit.*, p.4



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

d'auteur à hauteur de 21 millions de dollars US par année. Une décision qui s'éloigne des 3,4 milliards de dollars initialement demandés, mais sur laquelle le gouvernement d'Antigua semble bien vouloir [capitaliser](#). Devant l'entêtement des États-Unis à maintenir la ligne dure lors de négociations, suite aux effets dévastateurs des mesures américaines sur la micro-économie d'Antigua, le gouvernement de ce pays envisage une option surprenante dans sa forme.

Le gouvernement de l'archipel travaille à mettre sur pied un site internet qui vendrait ouvertement du contenu médiatique américain sans offrir de compensation en matière de droit d'auteur. Cette possibilité, sur laquelle Antigua planche depuis 2008, [a finalement été avalisée par l'OMC](#) le 28 janvier 2013 après que les États-Unis eurent usé de tous les recours à leur disposition pour retarder la décision. Il en résulte un précédent intéressant, hétérodoxe dans le contexte actuel. Une forme de piratage, piloté par un État national, qui serait en fait légale au regard du droit international. Le site Internet du gouvernement d'Antigua offrirait des films, des téléseries, de livres électroniques, de la musique et des logiciels américains à des clients aux quatre coins du monde. Le tout jusqu'à hauteur de 21 millions \$ US annuellement.

L'imbrication du cas d'Antigua dans une logique américaine de lutte contre le piratage

Il faut rappeler la velléité avec laquelle le gouvernement des États-Unis défend habituellement les intérêts d'Hollywood. La *Motion Picture Association of America* (MPAA) est un lobby important avec à sa tête Chris Dodd, un sénateur démocrate et [ami personnel de l'actuel vice-président Joe Biden](#). L'association contribua de manière significative, tout comme les compagnies de productions qui y sont associées, aux campagnes électorales d'Obama en 2008 et 2012, financièrement et via toute la visibilité médiatique qu'ils ont à offrir. À titre d'exemple soulignant la volonté des États-Unis à lutter contre le piratage, retenons que dans la foulée de l'échec du *Stop online Privacy Act* (SOPA), dans le contexte de la campagne électorale américaine de 2012, une attaque était lancée contre le fondateur du site Internet *MegaUpload*, Kim Dotcom, permettant d'en faire le bouc émissaire de la lutte contre le piratage. Les serveurs et les données des utilisateurs du site furent saisis suite à un mandat de perquisition [qui s'avéra finalement illégal](#). Si le but n'est pas ici de détailler les péripéties de cet autre épisode juridique, il importe de considérer la fermeture de *MegaUpload* pour le symbole que cela représente. Les États-Unis n'entendent pas laisser lettre morte les demandes de régulation



d'Internet provenant d'Hollywood et des lobbys qui s'y rattachent. Un autre exemple exprimant cette volonté se retrouve dans les différents procès, que nous nous contenterons ici de mentionner, impliquant les fondateurs du site Internet *The Pirate Bay* et les compagnies de productions *Columbia Pictures*, *MGM Studios*, *Warner Bros.*, *20th Century Fox* ainsi que le *Anti-Piracy Bureau*.⁹

En résumé, après avoir vu forcée la fermeture de MegaUpload et de *The Pirate Bay*. Suite à [un raid largement considéré démesuré](#) à la résidence de l'icône Kim Dotcom en Nouvelle-Zélande. Voilà qu'Antigua envisage d'offrir ouvertement du contenu médiatique américain sans verser un sou en droits d'auteur. Avec l'accord de l'OMC qui plus est, une organisation envers laquelle les États-Unis ont formellement prêté allégeance. Le revirement de situation est loin d'être anodin, une véritable gifle à une industrie qui peine à s'adapter à la réalité des possibilités de partage d'informations qu'offre Internet. Un pas dans le sens de la déclaration de Kim Dotcom qui, un an jour pour jour après la fermeture de MegaUpload, lançait son nouveau site Internet de partage et de cryptage de fichier [Mega](#) et affirmait lors du [discours d'inauguration](#): « Laissez-moi être clair envers ceux qui utilisent les lois sur le droit d'auteur comme autant d'armes visant à freiner l'innovation et à étouffer la compétition : vous serez laissé sur le bord de la route de l'Histoire » (traduction libre).

Bien sûr, les États-Unis ne sont pas restés passifs devant la décision de l'OMC en faveur d'Antigua. Toutefois, devant les menaces de cesser d'investir dans l'économie Antiguaise, entre autres dans le secteur des hautes technologies, [la réponse](#) du président de la *Investment Authority* d'Antigua, Emmanuel McChesney, est implacable : « Nous comprenons que cela n'est qu'un argument rhétorique à destination du grand public et nous souhaitons que les États-Unis mettent de côté ces tactiques pour concentrer leurs efforts futurs sur la négociation constructive plutôt que sur l'hyperbole et l'intimidation ».

Étonnant, donc, de constater comment les petits pays insulaires peuvent réussir à tirer leur épingle du jeu en matière de commerce international avec l'aide de la toile et d'une bonne dose d'innovation. Encore plus surprenante est l'ampleur des changements observables au niveau des rapports de force et des jeux politiques que provoque la proximité instantanée entre acteurs et régions du monde. Dans le cas que nous venons d'illustrer, un pays de 90,000 habitants a su se défendre avec brio face à la première économie mondiale.

⁹La suite de procès intentés à l'encontre des fondateurs de *The Pirate Bay* est documentée dans le film documentaire «The Pirate Bay : Away from Keyboard» distribué gratuitement via le réseau BitTorrent.



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

Tous les petits États qui n'ont pas d'industrie du disque, de studios de cinéma ou même d'industrie pharmaceutique ont beaucoup à gagner en libéralisant le partage des œuvres et des connaissances plutôt qu'en l'encadrant et en le restreignant. Or avec Internet, les États-Unis ont de leur côté tout intérêt à limiter au maximum le nombre de ces pays qui pourraient héberger des serveurs de sites « pirates », lesquels sont accessibles du monde entier. Il reste donc à voir si, devant la menace que représente le lancement du site Internet du gouvernement d'Antigua, les États-Unis accepteront finalement de négocier sérieusement une révision de leur cadre législatif ou de venir offrir une compensation financière pour les pertes que celui-ci a occasionnées.

Recherche et rédaction :
Guillaume Murphy

Pour en savoir plus :

Marie-Christine Morin, « La réglementation américaine sur internet : les jeux de hasard et d'argent sur internet », Notes de synthèse (CEIM), 2010, en ligne
http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-ceim&id_article=5442

Michael D. Schmitt, « Prohibition Reincarnated - The Uncertain Future of Online Gambling following the Unlawful Internet Gambling Enforcement Act of 2006 », *Southern California Interdisciplinary Law Journal*. Vol. 17, no. 2, 2008, pp. 381-404.

Peter Yu, « The Neverending ccTLD Story », *Cardoso Law School Public Law Research Paper No. 65*, 2003, En ligne:
<http://papers.ssrn.com/abstract=388980>



Gouvernance d'Internet | Neutralité des réseaux

Internet Association : Des géants des technos se réunissent et créent un nouveau lobby en faveur d'un Internet libre et ouvert

Le 19 septembre dernier, un nouveau groupe de lobbying est né à Washington. L'événement n'a rien d'inédit en soi, si ce n'est des positions plutôt atypiques défendues par celui-ci. En effet, quatorze géants américains de la techno tels que Google, Facebook, Ebay, Zynga (jeux sociaux) et Rackspace (hébergement Internet) ont appuyé la création de la toute nouvelle « *Internet Association* », financée en totalité par des acteurs corporatifs et qui a pour but avoué de « s'opposer à toute initiative visant à éroder le libre-choix des utilisateurs ou à stopper le potentiel d'innovation propre à Internet ». C'est une posture qui s'intègre à merveille avec celles de bon nombre d'organismes de défense des droits des internautes, mais elle n'en reste pas moins conforme aux intérêts financiers des compagnies concernées. Les projets de loi SOPA et PIPA ont su canaliser une opposition sans précédent chez les utilisateurs l'année dernière, mais ils ont aussi servi d'électrochoc chez des compagnies qui, fortement tributaires des évolutions propres au « Web 2.0 », cherchent désormais à s'assurer que leurs nouveaux modèles d'affaires ne se verront pas engloutis par l'élan vindicatif des ayants droit à l'instar des sites de contrefaçon et de partage de fichiers. En parallèle à l'exaltation de plusieurs de voir ainsi le monde corporatif brandir l'étendard de la liberté et de la concurrence, certains craignent de voir le Web 2.0 devenir un groupe d'intérêt comme bien d'autres.

Une nouvelle voix pour une industrie désormais politiquement mature

Les lobbys dans le domaine des technologies de l'information ne sont pas nouveaux, mais la particularité de l'*Internet Association* est de réunir sous un même chapiteau une multitude d'acteurs faisant explicitement la promotion d'un agenda concordant sur plusieurs points avec les revendications de groupes de défense des droits des internautes. Pour le président du nouvel organisme, si un autre projet comme SOPA ou PIPA était en voie d'être adopté, l'IA ferait peser de tout son poids pour lui faire obstacle.



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

Encadré : Les trois « piliers » de l'action de l'IA:

Défendre la liberté sur Internet : Internet étant fondamentalement décentralisé et transnational, la parole comme l'information doivent être en mesure de circuler librement entre les nations, et ce, sans se voir entravées par les barrières tarifaires, législatives ou faire l'objet de quelque censure que ce soit. Pour les mêmes raisons, les intermédiaires Internet ne peuvent et ne doivent pas être tenus responsables pour les propos ou les actes ayant place sur leurs plateformes.

Promouvoir l'innovation et la croissance économique : l'excès de régulation étouffe l'innovation et l'absence d'innovation nuit à la croissance économique. Selon l'IA, les utilisateurs devraient être en mesure de pouvoir choisir librement les technologies ou plateformes qu'ils envisagent utiliser ou appuyer.

Redonner le pouvoir aux usagers : L'Internet ne peut fonctionner adéquatement que dès lors qu'il ne voit pas son potentiel freiné par décret gouvernemental. L'IA compte appuyer des politiques qui valorisent cette diversité inhérente au réseau et reconnaissent la valeur des nouveaux modèles d'affaires employés par de plus en plus d'acteurs dans l'écosystème Internet actuel.

Source : <http://www.internetassociation.org/policy-platform/>

L'annonce de la création du nouvel organisme s'est faite en parallèle à ce que plusieurs ont qualifié « d'éveil politique »¹⁰ des utilisateurs Internet. L'ampleur des craintes suscitées par SOPA et PIPA ont su canaliser l'opposition des internautes de par le monde, ces derniers craignant de voir leurs libertés fondamentales érodées. Or, si les utilisateurs avaient leurs raisons de s'organiser entre eux et de faire contrepoids aux deux initiatives, les entreprises ici réunies avaient aussi les leurs, et celles-ci relèvent aussi d'intérêts purement économiques. Les deux projets de loi, outre leurs propriétés potentiellement liberticides, venaient aussi sérieusement

10 On se rappellera que, pour protester contre l'adoption des projets de loi SOPA et PIPA, le 18 janvier dernier, plusieurs compagnies et organisations ont participé au mouvement du « [Black Wednesday](#) ». L'agrégateur Reddit a fermé ses portes pour douze heures, Google en a profité pour afficher une version « censurée » de son traditionnel logo, joint d'un message explicatif exposant les travers des deux projets de loi, pour Facebook, c'est Mark Zuckerberg lui-même qui a [publiquement critiqué](#) l'initiative des législateurs américains.



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

compromettre la viabilité de certains modèles d'affaires émergents. Dans un [entretien accordé à TechPresident](#), Michael Beckerman témoigne du fait que la volonté de pouvoir faire front commun face à un éventuel SOPA 2.0 a été un facteur important dans le rapprochement des firmes en question, qui, affirme-t-il, aurait été amorcé en juillet dernier.

L'*Internet Association* n'est malgré tout pas totalement nouvelle et ses racines s'avèrent plus profondes qu'il n'y paraît au premier abord. Bien sûr, le secteur des TI est présent depuis longtemps dans les hautes sphères décisionnelles de Washington D.C. [Software Alliance](#), [TechAmerica](#), [Silicon Valley Leadership Group](#), le monde de l'informatique dispose depuis longtemps de son propre centre de gravité dans les coulisses du Capitole, mais comme le rappelle [Lydia DePillis](#), les nouvelles compagnies Internet affichent un sérieux retard lorsque comparées aux gros joueurs du domaine des TI qui, comme Microsoft et IBM, disposent depuis longtemps de leurs propres escadrilles de lobbyistes chevronnés. Les budgets de lobbying de plusieurs compagnies de ce qu'il convient de qualifier de « d'Internet 2.0 » ont explosé au cours des dernières années, mais l'action concertée manquait toujours. L'objectif derrière la formation de l'IA était justement de combler ce retard, elles auront choisi de le faire en revitalisant une structure à laquelle plusieurs d'entre elles adhéraient déjà, mais qui a été construite pour faire face aux enjeux d'un autre temps.

En effet, la plupart des acteurs que l'on retrouve aujourd'hui dans l'association étaient aussi réunis au sein de la « *netCoalition* », un autre organe de lobbying qui a été fondé au milieu du boom des « dot-coms » à la fin des années 90. La refonte de leur collaboration sous la bannière de l'IA s'inscrit donc dans un changement de stratégie de la part des acteurs concernés, autant en termes d'effectifs qu'au niveau des objectifs visés.

D'un côté, Michael Beckerman, son nouveau directeur, est un vieux routier de Capitol Hill et, ayant servi à titre de directeur aux affaires législatives pour le républicain Fred Upton¹¹ pendant près de douze ans, semble particulièrement bien outillé pour comprendre les rouages du processus législatif et les enjeux propres à l'économie Internet. L'IA se voit aussi mieux nantie en termes d'effectifs et de personnel que la coalition qui l'a précédée.

¹¹ M. Upton, qui siégeait au comité pour l'énergie et le commerce de la Chambre des représentants américaine s'était paradoxalement taillé une réputation d'adversaire farouche du concept de neutralité Internet, déplorant régulièrement la volonté sans cesse grandissante du gouvernement, via la FCC, de vouloir s'arroger un contrôle démesuré sur l'économie américaine, compromettant par le fait même la création de millions d'emplois ainsi qu'une éventuelle reprise économique.



[Hillicon Valley](#) rapporte aussi que selon l'avis de représentants des compagnies concernées, le lancement de l'IA permettra d'amorcer dans la même lancée un nouveau départ en matière de communication et d'orientations politiques et d'intégrer les revendications de joueurs qui, comme Facebook, Zynga ou LinkedIn, n'existaient pas lors de la formulation de ceux de la *netCoalition*, et dont les modèles d'affaires actuels et envisagés varient substantiellement de ceux qui prévalaient au début du siècle. Ceux-ci viennent de plus en plus clairement entrer en collision avec ceux des fournisseurs d'accès internet classiques et les ayants droit, et selon certains critiques, voient aussi leurs intérêts converger lorsqu'il s'agit faire obstacle à d'éventuelles restrictions concernant les informations personnelles de leurs utilisateurs.

Tensions vives entre fournisseurs de contenu et ayants droit

Comme nous avons pu l'évoquer plus haut, il est clair que SOPA et PIPA ont eu l'effet d'un électrochoc. La bataille même entourant les deux projets de loi relevait de tensions encore non-résolues entre le désir de la part d'ayants droit de conférer un rôle de défenseur proactif, plutôt que simplement réactif, aux « intermédiaires Internet » en matière de propriété intellectuelle. En effet, en vertu du régime de « *Safe Harbor* » découlant du DMCA aux États-Unis, ces mêmes intermédiaires ne sont pas d'emblée considérés comme responsables des violations de droit d'auteur pouvant provenir du comportement des usagers sur leur plateforme. Ils sont tenus, toutefois, de réagir et de bloquer l'accès au contenu concerné dès lors qu'il y a plainte légitime à son sujet – c'est l'essentiel du processus de « *notice and takedown* », et vu la nature organique, excentrée et collaborative des nouveaux modèles d'affaires découlant du web 2.0, certains voient ce processus comme étant insuffisant.

Ces mêmes « intermédiaires Internet » arguent que, vu la masse d'informations à traiter, il serait impossible ou tout au moins extrêmement coûteux pour eux d'exercer un rôle aussi intrusif. De devoir, sous peine de sanctions sévères, détecter et filtrer les violations au droit d'auteur sur leur service. C'est en grande partie sur ce point que s'articulent autant leur critique à l'endroit de SOPA et PIPA au printemps dernier, de même que cette notion émergente de « liberté » défendue par l'*Internet Association*.



Avatar démocratique ou éléphant corporatiste?

Les envolées idéalistes de M. Beckerman rencontrent aussi leur lot de critiques. Dans un article publié dans le mensuel américain *The New Republic*, Lydia dePillis, faisant écho à la formation de l'IA, proclame que l'Internet est désormais un groupe d'intérêt comme les autres. Selon elle, mis à part le discours idéaliste de son président, les contours chromés de la plate-forme de l'IA répondent aussi à des intérêts d'affaires bien réels. En effet, bien que la plate-forme de l'IA insiste régulièrement sur les propriétés émancipatoires d'un Internet dérégulé, contrairement à d'autres organismes de défense des droits des internautes, ou même la *netCoalition* qui l'a précédée, aucune mention n'est faite des responsabilités que pourraient avoir ces mêmes firmes concernant les potentialités de monétisation des informations confidentielles de leurs usagers. Selon l'auteur, c'est ce point en particulier qui risque de faire éclater la présente coalition entre l'IA et les mouvements d'ordre plus populaires. L'IA affirme ne pas s'être dotée de politique claire en matière de confidentialité étant donné l'absence de dossier autour de laquelle l'articuler, mais Mme. dePillis rappelle que les compagnies composant l'IA ont tout intérêt à prôner une approche législative qui soit aussi légère que possible. Malgré cette apparente contradiction, toutefois, le succès des campagnes menées contre SOPA et PIPA a été largement tributaire du degré de mobilisation de la communauté des internautes elle-même, une communauté qu'il s'avérerait très coûteux pour l'IA de s'antagoniser.

Pour l'instant donc, Washington semble avoir vu naître un autre éléphant du lobbying en son sein. Celui-ci semble défendre des positions concordant sur plusieurs points avec de nombreuses revendications chères à la communauté des utilisateurs d'Internet, tant en matière de liberté d'expression que de neutralité des réseaux. Toutefois, comme d'autres groupes d'intérêt analogues, les positions de celui-ci relèvent essentiellement de motifs d'affaires. Comme les stations de télévision ou les producteurs de musique à une autre époque, les compagnies composant le « web 2.0 » se distinguent par le caractère disruptif de leurs modèles d'affaires, et comme ce fut le cas auparavant aussi, elles tirent un avantage certain d'une non-ingérence gouvernementale quant à leurs activités. De la même manière, leur avantage comparatif à l'endroit des fournisseurs d'accès internet découle lui aussi d'une certaine idée de neutralité d'Internet qui, de facto, limite aussi la concurrence qui pourrait émaner de ces derniers. Combien de temps la lune de miel durera-t-elle?

*Recherche et rédaction :
Olivier Dagenais*



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DES TIC

Bulletin d'information, vol. 2, no. 1, Février 2013

Chronique économique des TIC

Bulletin réalisé par le Centre d'Études sur l'intégration et la mondialisation dans le cadre du projet d'études sur les technologies de l'information et des communications (ETIC)



Direction scientifique : Nicolas Adam

Recherche et rédaction : Olivier Dagenais et Guillaume Murphy

Pour nous joindre : +1 (514) 978-3000 #3910

Sur le web : <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca

Abonnez-vous à la [liste de diffusion](#) et au [fil RSS](#) du bulletin!